Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_078-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025 / 078

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Plan de signalétique : localisation des lames directionnelles jaunes pour la randonnée pédestre et équestre

Monsieur le Maire fait part du plan de signalétique établi par l'Association du FAR relatif à la localisation des lames directionnelles jaunes pour la randonnée pédestre et équestre. Cette signalisation permet au promeneur/randonneur de s'orienter et de suivre des itinéraires répertoriés. Il précise que ce travail a été mené en collaboration avec les services de l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est favorable à ce plan de signalétique proposé par le FAR.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de signalétique tel qu'il a été présenté et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette décision notamment en acceptant la prise en charge des frais qui seront engagés.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr